

Etaient présents :

Monsieur Roland BOULARD	Monsieur Patrice JACQUET
Madame Karine CABARTIER	Monsieur Michel JACOB
Madame Annie COULON	Monsieur Cyril LAURENT
Monsieur Etienne DHUICQ	Monsieur Philippe MARCY
Monsieur André DOUSSOT COCHET	Monsieur Frédéric ORCIN
Monsieur Frédéric ESPINASSE	Monsieur Bernard POIREL
Monsieur Noël FESSARD	Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Yves GERLOT	Monsieur Janick SIMONNET
Madame Delphine GOHIN	Monsieur Patrice VALENTIN
Monsieur Gérard GORISSE	Monsieur Patrick VIE
Monsieur Sacha HEWAK	

Assistaient également :

Monsieur Patrick BRETON (suppléant CCSM)
Monsieur Alexandre SEGUINIOL (suppléant CCSM)
Monsieur Benjamin de BODIN (Pays)
Madame Pauline CHEYERE (Pays)

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 30.07.2020
- Compte-rendu des décisions du Président
- Compte-rendu des décisions du Bureau
- Règlement Intérieur
- Télétravail
- Régime Indemnitare
- Convention SPL Xdémat
- LEADER : évaluation en coopération InterGAL

Date de convocation : 7 octobre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 21 octobre 2020

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 30 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne. [DEL_2020_028]

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, il a décidé de :

- D'un avis favorable à la demande de dérogation à l'urbanisation limitée de la commune de Marcilly-sur-Seine
- D'un avis favorable à la demande de dérogation à l'urbanisation limitée de la commune de Oyes
- L'adhésion à GéoGrandEst (sans implication financière)
- Fixer le lieu du Conseil du 14 octobre à la salle de la Femme sans Tête – Sézanne

Concernant les délégations confiées au Bureau :

- Avis favorable sous réserves (PPA) sur le PLU de Marcilly-sur-Seine
- Avis favorable sous réserves (PPA) sur le PLU de Lachy
- Avis favorable (PPA) sur la carte communale de Oyes

Règlement Intérieur [DEL 2020 029]

Le projet de règlement intérieur est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Télétravail : modalités de mise en œuvre [DEL 2020 030]

Le conseil syndical approuve l'instauration du télétravail pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} novembre 2020, dans le respect des modalités présentées en conseil. [DEL_2020_030]. Les modalités détaillées sont consultables auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Régime Indemnitaires : critères d'attribution [DEL 2020 031]

Le PÉTR doit opérer la transposition du régime indemnitaire actuellement en place vers le RIFSEEP, dans le cadre des équivalences provisoires permettant de couvrir l'ensemble des cadres d'emplois. Le conseil syndical approuve les critères d'attribution et les plafonds suivants à compter du 1^{er} novembre 2020.

	IFSE	CIA
	Ingénieurs/ Attachés Territoriaux (3 groupes)	
Critères	Groupe de fonction (70%) Expérience professionnelle (30%)	Manière de servir (50%) Engagement professionnel (50%)
Plafond A1	7 800 €	1 370 €
Plafond A2	7 300 €	1 285 €
Plafond A3	5 000 €	880 €

SPL Xdémat : renouvellement convention [DEL 2020 032]

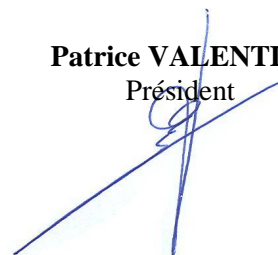
Le conseil syndical approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention de prestations intégrées SPL Xdémat pour la mise à disposition d'outils de dématérialisation pour 5 ans.

Leader : Evaluation en coopération [DEL 2020 033]

Le conseil syndical approuvé à l'unanimité le principe de conduire l'évaluation du programme LEADER en coopération avec les Gal du Pays Vitryat et de St Dizier Nord Haute Marne. Il est également acté le recours à un prestataire extérieur, retenu dans le cadre d'un appel d'offre à venir, passé en groupement de commande. Le Président est chargé du suivi de la procédure et de désigner un représentant du PETR au sein du groupement de commande.

Les débats sans délibérations, sont consignés au procès-verbal de la séance.

Patrice VALENTIN,
Président



Avis de Publication

Patrice VALENTIN, Président du PETER du Pays de Brie et Champagne certifie que le recueil des actes administratifs du Conseil syndical dont la séance s'est tenue le 14 octobre 2020 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition pour consultation du public dès aujourd'hui dans les bureaux du PETER :

- 10 place du Général de Gaulle 51310 ESTERNAY.
- 4 rue des Fossés, 51210 MONTMIRAIL

Toutes les délibérations de cette séance (DEL 2020-028 à DEL 2020-033) ont été transmises en préfecture le 28/10/2020 et sont exécutoires à compter du 29/10/2020, jour de publication du recueil.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour et mis en ligne sur le site internet du PETER : www.pays-brie-champagne.fr

Fait à Esternay, le 29/10/2020

Patrice VALENTIN
Président

